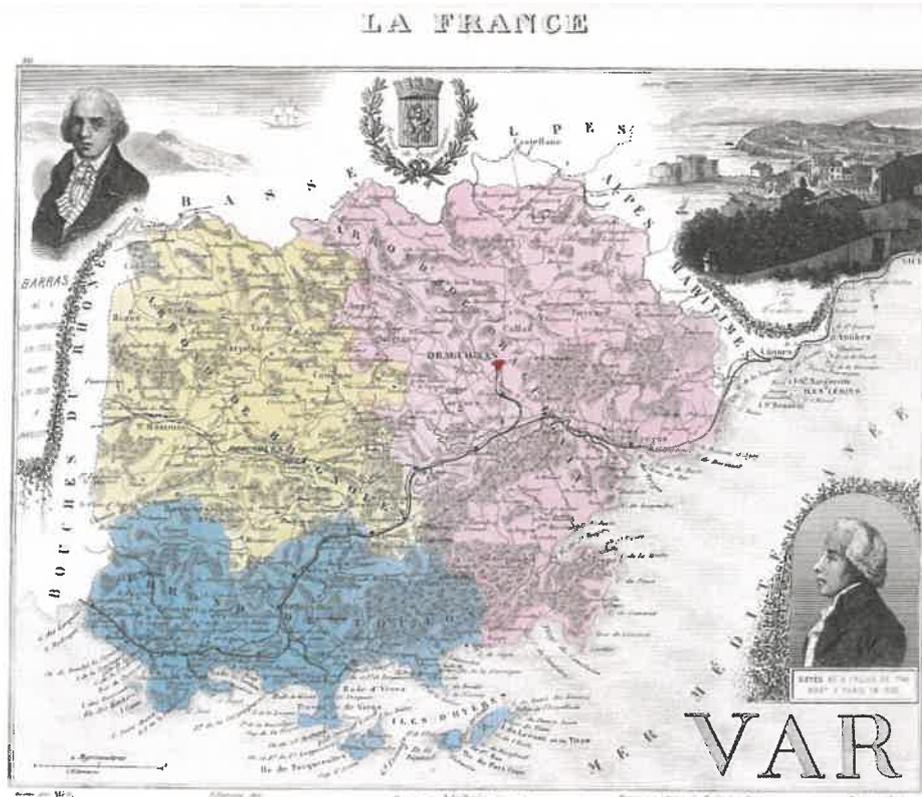


MONTFERRAT

AUX

XVIIe ET XVIIIe SIECLE



26 MAI 2018

SOMMAIRE

- I. PREAMBULE
- II. MONTFERRAT AU CŒUR DE SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE
- III. COMMENT ET DE QUOI VIVAIENT LES MONTFERRATOIS.
- IV. LA VIE A MONTFERRAT AUX XVIIème ET XVIIIème SIECLE
- V. LE PASSAGE DES TROUPES
- VI. LES ENFANTS ABANDONNES
- VII. LA METEO AU TRAVERS DE L'ETAT CIVIL
- VIII. LES LIEUX DE SEPULTURE
- IX. LES PENITENTS BLANCS
- X. LEXIQUE
- XI. ANNEXES

I. PREAMBULE

L'objet de ma recherche n'est pas de réécrire l'histoire médiévale de Montferrat, dont l'Abbé Puntello en a déjà esquissé le contenu, d'une approche très personnelle ; au début du XXème siècle.

Je reviendrai principalement, sur l'environnement géographique qui a précédé la création de notre commune avec une approche rapide du moyen âge et délivrer ensuite une vision simple et réelle de sa vie à compter du XVIIe siècle à la fin du XVIIIème. Avec des extraits de délibérations d'époque.

Retrouver notre passé au travers de documents concrets et vrais, issus de l'inventaire de Frédéric Mireur à la fin du XIXème siècle, lui-même né des archives communales. Je tenterai de retranscrire des événements réels avec peu de commentaire personnel, afin que le lecteur s'imprègne lui-même de l'histoire. Simplement avec des extraits de délibérations originales.

Faire revivre et rendre concret les aspects du quotidien. Tels les textes en italiques retranscrits selon les originaux.

Evoquer la vie courante et ses difficultés, les réalisations, les peines et les aspects cocasses, les méfaits des guerres et des conditions climatiques. Tout ce qui concourt à la vie en la ville, des hameaux qui la compose et des hommes et femmes qui y vivent.

Du haut de nos collines jusqu'au fond des vallons, faire renaître comment au fil des siècles, s'organisait la communauté pour vivre, survivre et se défendre des aléas de toutes sortes.

Vous serez confrontés dans votre lecture à des termes ou des mots surprenants car issus du provençal et du vieux français.

Ceci est normal, en ce qui concerne l'écriture car notre langue n'existait pas dans son hégémonie imposée. La France n'était pas encore dans ses frontières actuelles et le langage régional : La langue d'oc en ce qui nous concerne était prépondérante et elle se mêlait avec le « français » ; prenant le pas petit à petit dans la rédaction des textes au latin utilisé couramment par les moines.

A cet effet, un lexique sera joint à la fin de cette étude et les mots annotés d'une étoile, vous renverrons à celui-ci.

Je souhaite, au travers de ce document que des réponses vous soit apportées, surtout des connaissances sur notre village ainsi que des interrogations. Si, mon travail transmet aux jeunes comme, au moins... Jeunes quelque intérêt, mon but sera atteint.

Je me suis lancé dans un exercice, dont j'ai conscience de la complexité. Cet essai n'a d'autre objet que compléter le peu d'étude sur l'histoire de Montferrat et n'a la prétention que de quelques notes.

Bonne lecture

BONO LEGI PER TOUTI ET ADESIAS !

Bernard FRANCHITTO



PS : les phrases en italiques sont le texte d'origine, l'étoile sur un mot indique de consulter le lexique, les phrases en caractères gras sont mes commentaires.

II. MONTFERRAT AU CŒUR DE SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

Sur le territoire de Canjuers, les plus anciens témoins de l'occupation humaine se situent dans le petit plan, à environ 14 km à vol d'oiseau de Montferrat direction Nord-ouest. Cette zone, vraisemblablement est un ancien lit de l'Artuby, mais qui a été précédé par une mer et des lagunes.

C'est un lapiaz* parsemé de dolines* dont beaucoup sont en partie comblées par une terre argileuse. D'autres se prolongent par des avens ; éléments d'un vaste réseau karstique*. Dans certaines dolines ont été découverts des outillages préhistoriques, ateliers de taille de silex, d'un outillage lithique*. Cet outillage de type Moustéroïde* est datable de la fin du paléolithique ancien (100.000 à 30.000 avant J.C.)

LA PROTOHISTOIRE

Il est à noter que les gorges de la Nartuby, en aval de Montferrat, vers Châteaudouble ont été occupées à l'âge du bronze de 3000 à 1000 AV J.C (ex : grotte des chauves-souris). Puis au chalcolithique*, des hommes ont vécu en nos régions, comme l'atteste le dolmen de la cabre d'or à Figanières (photo ci-après).



Cette période nous conduit ensuite au 2^{ème} âge du fer, de -600 av JC jusqu'à la fin du 1^{er} siècle. Elle est marquée par l'implantation d'oppidum* « enceintes de pierres sèches montées sur des sites en hauteur, de superficies très variables » ces ouvrages se classent dans la typologie suivante :

- Enceinte de sommet (éouvière)
- Eperon barré (cadenières)
- Enceinte en appui sur un à pic (exemple Piol)

Les murs sont constitués par deux parements enserrant un blocage de pierrailles et de terre dont la largeur pouvait être de 2 à 5 mètres.

Les oppidums ont joué un double rôle :

- Refuges occasionnels de populations avec leur cheptel, vivants ordinairement en habitat dispersé ou groupé.
- Site visible de l'emprise d'un groupe humain sur un territoire.

Notre commune est située sur le flanc sud-est du terrain militaire de Canjuers, elle est essentiellement dans haute vallée de la Nartuby. Le village actuel de Montferrat (485m) est niché au pied du massif d'Espérel(983m) au Nord-ouest et plus au sud le Défends à 883m domine le vallon des Sorgues (613m) et du massif de Beudron (832m) qui occupe la partie méridionale de la commune.

L'AGE DU FER

A/ LES CADENIERES : habitat fortifié probablement de cette période, implanté sur une crête dominant un col, l'enceinte de plan quadrangulaire est doublée vers l'ouest. Elle présente vers l'est un large mur barrant l'accès naturel par la crête. L'aire protégée est restreinte (1000 à 2000 m²). A ce jour dans l'emprise du camp militaire.

B/ EOUVIERE ou Notre Dame de Beauvoir : habitat perché fortifié de l'âge du fer. Eperon rocheux qui porte à son extrémité sud les ruines du castrum médiéval de Montferrat, barré au Nord par un large rempart en pierres sèches.

C/ LE PIOL : habitat ceinturé par un double rempart d'environ 5m de large, concentrique, qui aboutit au sud à un abrupt rocheux d'une superficie importante (alt.832m). Hors du camp militaire, c'est le point le plus élevé de Montferrat. (Annexe n°1)

L'ANTIQUITE

L'homme occupe le territoire actuel dès le paléolithique inférieur et surtout moyen. Au VI^{ème} siècle avant JC, apparaissent les ligures mélangés aux celtes, ils constituent le groupe celto-ligure, fond du groupe provençal. Ces habitants ont laissé des enceintes fortifiées ou oppida fort nombreux dans la région, comme sur notre terroir.

Après les grecs à Phocée (Marseille) suivra l'occupation romaine en « Provence » qui se fait en plusieurs étapes depuis 123 avant J.C.

En 102 avant J.C. les cimbres et les teutons menacent la Provence actuelle, Marius les bat (selon une ancienne tradition) près de Pourrières.

La civilisation romaine pénètre rapidement grâce aux routes, la principale du Var dite « Aurélienne » qui va de Fréjus à Aix et plus tard la voie secondaire de Fréjus à Riez passant par Ampus et Vérignon. Des bornes milliaires subsistent çà et là, ces « millaria » étaient érigées tous les mille pas romains soit 1480m.

Dès le IIIe siècle une « draille » relie Draguignan à Comps.

Plus remarquable sont les deux fours de potiers découverts dans le camp militaire, au lieu-dit la « fount de l'oumè » (fontaine de l'ormeau) » sur l'ancien territoire de notre commune. Ils sont datés de la première moitié du IVe siècle après J.C.

Existait-il un habitat en liaison avec un atelier de potier ? La proximité de la source peut le laisser supposer.



La Fount de l'Oumè

LE MOYEN AGE

L'époque médiévale est bien représentée :

Le village disparu d'ESPEREL

Notre Dame de BEAUVOIR ou de BEAUVEZER

SAINT-PAUL et FAVAS

A cette époque, les barbares apportent de nouveaux éléments ethniques ; wisigoths, burgondes, francs, fusionnent avec la population primitive. Du fait de son isolement et de son faible peuplement le plateau n'a pas subi, les grandes invasions barbares du VIIème au Xème siècle.

A la fin du VIIe siècle, notre région est une entité et son peuple a dessiné et affirmé ses caractères fondamentaux.

Au IXe siècle, l'effondrement de l'empire carolingien crée un climat favorable à de nouvelles invasions. Vers 980, quelques sarrazins venus sans doute d'Espagne, s'établissent sur les hautes collines (les Maures) qui entourent le Golfe de Grimaud qui est en lui-même un excellent mouillage pour les navires.

Il est probable que quelques avant-gardes se soient approchées de notre territoire mais du fait de l'absence de voies importantes, il n'y eu aucun véritable danger. Les sarrazins ont un immense territoire de l'Estérel au Brusç, ils détruisent Fréjus et Toulon. Durant tout le Xe siècle, ce pays presque dépeuplé n'a plus ni maître, ni évêque.

En 973 le Fraxinum (la Garde Freinet) est libéré.

Ainsi le XIe siècle est dans l'ensemble une reprise économique, grâce à la venue de nouveaux habitants, qui permet l'extension des cultures et le défrichement des terres gastes. *

Aux XI et XIIème siècles des abbayes importantes voient le jour. On commence aussi des châteaux forts, que l'on augmentera ou modifiera par la suite, forteresses imposantes si l'on en juge par les vestiges : Evenos, Bargème et d'autres encore.

Les échanges sont actifs entre la basse et la haute Provence, la première fournit le sel, l'huile, les poissons, le vin et de la montagne descendent les céréales, les bois, les fourrages, les bovins, les peaux.

Vers le milieu du XIVème siècle la situation se renverse : au temps de la reine Jeanne* (1343-1383) des troubles politiques secouent le royaume. A sa mort, étouffée sur l'ordre de Charles III de Duras, la guerre éclate et dure jusqu'en 1387 entre l'union d'Aix qui soutient Charles de Duras, et autres aragonais et angevins.

Pendant un demi-siècle, la Provence connaît donc les pillages des gens de guerre et s'y ajoutent des épidémies de peste 1348 et 1381. Les mauvaises récoltes, de lourdes contributions pour les aventures militaires en Italie, la population ne peut que diminuer. Des terres parfois fertiles ne sont jamais cultivées et des hameaux, des villages abandonnés. Nombre de ces lieux inhabités le demeureront. Les communautés ayant une existence légale, elles perdureront jusqu'à la révolution.

LA COMMUNAUTE D'HABITANTS

A la fin de l'antiquité quand le pouvoir central tend à disparaître, se constituent des féodalités. C'est dans l'économie seigneuriale que vont se structurer et se développer les communautés d'habitants (réunion d'hommes et de terres autour d'un seigneur et d'une paroisse). Plus tard ces communautés s'affranchiront de la tutelle seigneuriale. Quand Montferrat commence à s'affranchir au XIVème siècle, une transaction a lieu en 1300 entre Hélion de Villeneuve et les habitants de Montferrat et d'Espérel. Elle est renouvelée en 1439, (le moulin à farine est cédé à la commune), puis en 1470 1529, 1530, 1549 avec les successeurs d'Hélion.

Tout cela moyennant une pension annuelle avec réserve de juridiction haute, moyenne, basse et les deux tiers des amendes. (annexe 2)

Pour régler les problèmes essentiels de ravitaillement, d'affaires religieuses, de jouissance de biens communs, les communautés organisent des assemblées générales, se dotent de conseils, avec à leur tête syndics ou consuls

Chaque communauté a son règlement qui fixe le mode de recrutement du conseil municipal et ses attributions, l'électorat et l'éligibilité, ainsi que les mesures de police.

Au décès de son épouse Isabeau en 1453, le roi RENE 1^{er} de Provence repart vers Naples pour y subir des défaites cruelles et il répandit inutilement l'or et le sang de la Provence.

- En l'an 1480, ce dernier, surnommé le « bon roi René » ; meurt. Il légua la Provence à son neveu Charles du Maine. Mais celui-ci mourut, un an plus tard sans héritier.

- En 1481, après quatre siècles d'indépendance La Provence, le Maine et l'Anjou furent annexés à la couronne de France par LOUIS XI. Le XV^{ème} siècle se situe entre le moyen âge et la renaissance, c'est encore la période de la guerre de cent ans.

Les éléments écrits qui nous sont exploitables, courent de la fin du règne de Henri IV jusqu'à la révolution française, pour notre étude environ de 1600 à 1790.

Concernant, notre commune, les documents en notre possession débutent en 1620, bien que nous disposions des registres d'état civil depuis 1591. Avec des lacunes sur les périodes antérieures. Malgré tout, nous pouvons aisément imaginer comment vivaient nos prédécesseurs.

Désormais, le pouvoir centralisateur (le Régent) développe une tutelle administrative, exercée par les viguiers qui contrôlent les délibérations des conseils municipaux. Notre viguerie sera Draguignan.

Cependant au XVI^{ème} siècle, les guerres de religions vont fortement perturber les communautés, même si Montferrat n'a pas été impacté directement par les massacres mais tout près, la cité du dragon en a souffert.

Armer, loger et approvisionner des troupes, entraînent des frais considérables. Les villes doivent emprunter pour acheter des denrées alimentaires.

Au XVII^{ème} siècle, cette précarité financière s'accroît avec les guerres menées par Louis XIII et Louis XIV.

Au XVIII^{ème} siècle, la gestion des communautés est strictement contrôlée par l'intendant, représentant du Roi et elles sont ruinées par les impôts de l'état. Les cahiers de doléances demandent une administration communale gérée par des syndics libres choisis par tous les habitants et dégagés de la tutelle du seigneur.

C'est la révolution qui tranchera la question. En effet, la loi du 14 décembre 1789 transformera pour toute la France, les communautés de l'ancien régime en communes. Désormais toutes les assemblées d'habitants, quelle que soit leur importance, ont la même organisation municipale, avec un maire et des élus à leur tête. Cette organisation administrative s'accompagne de la création des départements en 1790 avec une préfecture et les communes sont réparties dans un canton dont un chef-lieu. Je vais donc revenir sur les communautés anciennes qui nous concernent !

ESPEREL

Croupe détachée du plateau (alt 692m) qui surplombe à l'ouest la haute vallée de la Nartuby entre deux vallons très encaissés, le vallon de la Magdeleine au nord et celui de Saint-Estève au sud. Le site domine le haut bassin de la Nartuby et se trouve en co-visibilité avec le site médiéval de Montferrat.



Vue sur N.D de Beauvoir du vieil Espérel

Dans les années 1056-1072, un nommé Rostan Bompar, sur le point de partir à Jérusalem légua la moitié de ses biens avec une église Saint-Victor (abbaye d'Arles), et quatre modiées de vigne « *quae in Asperello adjacent* » acquises de son seigneur Rostan de Cadenet. L'abbaye arlésienne les céda vraisemblablement à l'abbaye de Cluny qui en 1046 avait reçu de Dedion de Chateaurenard le prieuré de St Mitre et diverses terres dont une au lieu-dit : « *Sancto Stéphano* » (1068), St Estève, Saint-Etienne contractions du nom. Le village était un habitat perché, installé sur un replat qui domine la source de la Magdeleine.

C'est le castrum d'Espérel, dont le nom figure aussi sous les formes : Asperrel, Asperellum, Esperels, Sparellum, Sperellum. Subsistent des traces de remparts ainsi que d'une tour.

Bien que très ruiné, le lieu de culte est un monument à nef unique terminé par une abside semi circulaire (**annexe 3**) Il ne s'agit pas de l'église Saint-Etienne

connue par les textes dès la première moitié du XI^{ème} siècle. Celle-ci s'élevait sans doute plus au sud.

En 1315-1316, on indique pour ce lieu 28 feux (1feu=5 à 7 personnes) et en 1338 il apparaît dans les biens de la commanderie de Comps. Il est ensuite détruit puis inhabité en 1429.

Est-ce la conséquence de la guerre civile entre les partisans des Angevins et des Duras ?

En 1338, son vignoble produisait plus de 2200 litres de vin.

Une timide réoccupation des lieux se fait vers 1540 où l'on compte sept maisons, il est à nouveau désert en 1560. Le repeuplement du territoire fut assuré au XVII^{ème} siècle par quelques bastides et fermes dispersées, une dizaine en 1777 qui ont persisté jusqu'au XX^{ème} siècle pour certaines, mais la commune ne retrouva jamais son autonomie. En ,1768, on ne sait pour quelle raison mais le curé de Montferrat refusa d'administrer les sacrements aux habitants d'Espérel. En 1790, il est envisagé son rattachement à Montferrat.



Citerne du vieil Espérel

SAINT PAUL DE BEAUDRON et FAVAS

Petite croupe détachée du versant ouest de la montagne de Beaudron. Le relief protégé à l'est, au sud et à l'ouest par des pentes abruptes surplombants le vallon de Saint-Paul, est raccordé au nord par un piton plus élevé qui l'abrite des vents du nord.

Etaient exploitées les pentes supérieures, plus douces, du vallon et un vaste plateau contigu à l'est.

Une chartre non datée (XI^{ème} siècle) signale la donation d'un manse* « in Baldrone » par Lanfrèdus, frère d'Estève de Châteaudouble à Saint-Victor de Marseille.

Le cartulaire de Lérins mentionne un *Pons de baudron* parmi les chanoines de Barjols entre 1044 et 1091 et un *Peire de Baldro* qui, avec sa femme et ses frères, donne à l'abbaye de saint Victor sa part d'un moulin. *Castrum de Baldrone* fut transmis en 1179 à l'église de Fréjus. La désertion est antérieure à 1471.

A-t-il fait l'objet de destruction à la suite de la guerre de succession de la reine Jeanne ? Mais sans aucune certitude historique ; des doutes subsistent par sa situation géographique, son peu d'importance et loin des voies principales de circulation.

Aux XVI et XVII^e siècle, un habitat, constitué de 13 maisons, a continué à être occupé dans l'environnement du castrum. Et en 1762, les habitants du lieu firent une députation auprès de l'évêque de Fréjus pour demander un prêtre résident à Baudron. Car ils ne peuvent se rendre dans les paroisses voisines pour accomplir leur devoir religieux.



Ruines de Saint-Paul

En ce qui concerne Favas, elle fut rattachée à Bargemon le 13 février 1839 par circulaire ministérielle.

NOTRE DAME DE BEAUVOIR

Citées pour la première fois en 1046 (XI^{ème} siècle), dans la charte de donation de terre à l'abbaye de Cluny par Dodon de Chateaurenard.

Disputées entre plusieurs monastères, les églises du castrum et du territoire « Montis Ferrati » finirent par être réunies vers le milieu du XII^e siècle sous la tutelle du chapitre de Pignans. Le lieu n'a jamais été déserté. Aussi est-il difficile

de dater d'après les seules données démographiques l'abandon du castrum au profit du village actuel.

Subsiste le long du fossé, un pan assez long du mur d'enceinte en construction décalée, qui descend en pente avec une archère en fente courte (photo).



Il ne reste rien de visible du vieux village dont les matériaux ont dû être récupérés pour la construction de l'actuel et des murs de soutènements qui structurent toutes les pentes jusqu'en bas.

Le déperchement a sans doute suivi un processus très lent, achevé au XVème ou XVIème siècle seulement. Concernant l'étymologie de Montferrat, il y en a plusieurs de plausibles et il est difficile d'affirmer, celle la plus judicieuse, donc je ne m'aventurerai point à en choisir une.

Le toponyme serait lié à la présence de minerai de fer. Mais d'autres étymologies sont également envisageables. (Annexe 4).



III. COMMENT ET DE QUOI VIVAIENT LES MONTFERRATOIS ?

La culture la plus conséquente était celle des oliviers mais il y avait aussi beaucoup de vignes qui donnaient raisins et vin, des pommiers des poiriers et autres fruitiers. On y cultivait le blé, l'orge, l'épeautre. Des jardins donnaient des légumes.

L'élevage était pour l'essentiel ovin et caprin, des cochons ainsi que quelques bovins. Etaient utilisés des mulets, mules, chevaux pour labourer et bêtes de somme, il y avait trois moulins à huile, deux à farine et trois fours à pain donc deux sont encore existants.

Une boucherie, au moins deux cabaret ou auberge (le logis de la caille, la croix blanche), on élevait des poules, et des chapons. La chasse faisait un complément comme le confirme les cadeaux en perdrix faits au seigneur du lieu.

Peut-être un braconnage officieux était-il admis ?

Il y avait un serrurier et maréchal ferrant qui fabriquait des outils et les affutait à l'aide d'un tournail*. Ainsi que des menuisiers, maçons, meuniers, boulangers, ouvriers agricole, instituteur, bucherons et les professions paramédicales, si l'on puit dire.

On construisait des fours à chaux, pour fabriquer le plâtre nécessaire aux constructions. Des jardins potagers fournissaient les légumes, les prés, le foin et le chanvre était cultivé. Le blé du quartier du tuvé (le tuf) était apprécié.



Source du tuf (tuvè)

La date des vendanges était fixée par les consuls, il y avait un pressoir communal. Un ordre était établi précisément pour amener les olives à la trituration et cela se faisait par ordre de rues à jour fixé. Des conditions strictes d'abattage et de découpe en boucherie étaient appliquées en présence des « regardadours* ».

Le pain vendu dans les cabarets et auberges pour les étrangers devait porter l'estampille de la commune afin de percevoir la gabelle.

En fait la vie était chiche, souvent les habitants étaient soumis aux aléas climatiques qui les mettaient en grande désuétude. Car les intempéries empêchaient de se rendre aux champs. La neige et le gel étaient redoutables.

Paradoxalement, il n'est fait aucunement mention de sécheresse dans les archives.

MAIS :

1669 emprunt de 1500 écus pour achat de blé à cause d'une mauvaise récolte.

1670 « la neige qui tombe depuis plusieurs jours empêchant de travailler pour gagner leur vie » emprunt pour acheter du blé pour les pauvres.

-1675- des dommages sont causés aux béals des moulins « les débordq de la grande abondance des eaux ».

-1681- achat de denrées « attendu la grande nécessité où se trouve le peuple ».

-1697- expertise des pertes subies par suite « de déluge et débordements des eaux pendant plusieurs jours sur la fin du mois » (4 novembre).

-1710- gel des oliviers.

1780 -1781- deuxième année de grêle

-1785- la grêle , tombée le 30 juin a emporté la plus grande partie de la récolte.

-1787- demande pour la construction d'un pont sur la Nartuby « plusieurs personnes ayant manqué de se perdre en traversant la rivière ». Des muletiers des alpes se sont plaints de ne pas avoir pu franchir le ruisseau de la Baume et ont du faire demi-tour.

-1660- acquisition « d'unq orrologe (horloge), le lieu étant sur le passage et commerce de la montagne et bas pays. Il est aussi nécessaire pour l'utilité des habitants ». Approbation à prix fait de l'horloge à Jean-Pierre Grenon, horloger à Aix. Le clocher sera aménagé de l'emplacement de l'horloge. Et d'autant qu'il y a dans le lieu, un ouvrier fondeur « on lui fera faire la cloche pour la chapelle Saint-Roch pesant 1 quintal (40 kg à l'époque) ». Et il sera engagé par la suite un remonteur d'horloge sous contrat.

LES BOUCHERS

La banque de la boucherie était mise aux enchères régulièrement avec des conditions précises et des tarifs de vente imposés.

-1631- « défense au boucher de tuer la nuit ni dedans hors le mauvais temps, sera tenu de tuer en public et à la rue » il ne pourra tuer « cher de fede(brebis) et chivrun (chèvre) » que depuis saint Michel jusqu'à Saint André .Il sera obligé de tuer du mouton toute l'année .Il devra laisser une enseigne aux quatre quartiers des animaux tués jusqu'à la dernière livre ,à peine de confiscation de la viande, le poids sera fait à chacun..

Défense de laisser «la gargamelle»(trachée artère)aux animaux tués.

Le boucher donnera 4 pans(1m) de saucisse avec le «fège»(foie).

Il ne pourra avoir plus de 6 trenteniers*d'aver* qu'il gardera sur les coteaux et dans les défens du plan. Il devra exhiber les peaux aux « regardadours* » à toute réquisition et il ne pourra transporter de la viande hors de la commune.

LES FOURS A PAIN

Ils étaient au nombre de trois, vraisemblablement l'ancien four qui est en haut de la rue du même nom et l'actuel mais aussi en existait un troisième au quartier de saint Anne aujourd'hui « clos Pierrepont » qui était une ancienne ferme et eut d'autres destinations dans le temps.

Le prêtre de N.D de beauvoir avait été autorisé à en construire un, dans les bâtiments de la chapelle. La farine servant à la fabrication du pain était à base de tuzelle* et de blé rouge*. Le droit de fournage était équivalent à un pain sur 60.

LES MOULINS

Ils étaient aussi au nombre de trois pour l'huile, l'actuel près du Portissol, un à Gaudin, ainsi qu'à Sainte Anne au-dessous du pigeonnier disparu lors de la déviation du village au début des années 1970 ; (voir photo ci-dessous).

Les moulins à farine se situaient : un au quartier de Gaudin et le dernier existant à Baudinard, au bord de la Nartuby, il a été utilisé et adapté pour fournir l'éclairage public au tout début du XXème siècle.



Le pigeonnier de Sainte -Anne

IV. LA VIE MONTFERRATOISE AUX XVIIème ET XVIIIème SIECLE

Celle-ci était subordonnée aux diverses menaces quasi quotidiennes qui pesaient sur la tranquillité des habitants.

L'insécurité était due principalement, si je puis dire :

- A la Peste qui était la grande peur du siècle, les bandits, les troupes en transit qui semaient le désordre et gageaient les finances, la pauvreté, les aléas climatiques, les diverses maladies.

-Aux impôts royaux, aux réquisitions régulières, tant pour les hommes que les animaux ; pour les armées royales.

Malgré toutes ces turpitudes, la vie devait suivre son cours et il fallait gérer, organiser et structurer la commune.

Ainsi, vivre à Montferrat n'était pas un long fleuve tranquille.

Et l'interrogation quotidienne était : Comment passer l'année ?

Je vais donc vous proposer et faire découvrir des évènements véridiques au travers de faits patents dès la fin du XVIème siècle au terme du XVIIIème siècle.

Déjà, un conseil communal existait qui était renouvelé régulièrement, par une partie choisie de la population à compter de règles fluctuantes selon les besoins du moment. Quoiqu'il en soit, les consuls et le trésorier élus avaient la charge de la cité.

Sur l'ensemble de la lecture des archives, il apparaît, que dans celle-ci régnait une grande pauvreté.

La direction de la ville était totalement imprégnée par la ferveur religieuse de l'époque avec l'omni-présence du Seigneur du lieu autour de ses trois lieux de culte.



Notre Dame de Beauvezer, L'église paroissiale et la chapelle Saint-Roch, du nom de celui que la légende locale reconnaît comme le protecteur de notre ville lors des épidémies de peste et donc le chemin est aujourd'hui, disparu...

Cette dernière fut le siège des pénitents blancs.

Il a existé cinq autres chapelles ; Saint-Mître et Saint-Paul dont les ruines subsistent ; Saint Eloi, Saint Pons, Saint-Etienne ou Estève. Et aussi Sainte Marguerite (d'où le nom la Magdeleine).

SOUS LE REGNE DE LOUIS XIII

Nous sommes sous le règne de LOUIS XIII, c'est l'époque de la guerre de trente ans et celle des religions. Si Montferrat, apparemment n'a pas été impacté par celles-ci, tout près, Draguignan en a subi les séquelles.

Mais il se devait ; que la vie se poursuive. L'urgence était la nourriture, l'eau (bien qu'elle ne manquait pas alentours), les règles de vie collectives, les soins, l'entretien et l'amélioration du territoire.

Régulièrement un chirurgien était engagé, ce recrutement se faisait sous forme de contrat. C'est ainsi que les personnes changeaient régulièrement. Bien sûr, leur métier n'était pas vraiment le même que de nos jours. Son périmètre était plus vaste comme vous le verrez plus loin mais sans technicité précise.

On s'attachait aussi les services d'une sage-femme, d'un maître d'école, d'un garde terre, de meuniers, porchers, « *enterre-mort* », intendants de police et d'infirmiers pour « l'hôpital ». Il faut être conscient que ce terme n'a aucune comparaison avec nos jours. Son rôle était de recevoir des malades, des montagnards égarés ou affamés, les personnes âgées, les enfants abandonnés « *bastards ou bastarades* » (tel était le terme employé, alors) et donner un peu d'humanité.

En définitive, vous pourrez constater au terme de vos lectures que d'un monarque à l'autre ; la vie de nos prédécesseurs n'a jamais évolué

LA PESTE :

Elle était le grand fléau de l'époque. Arrivée en AIX, ARLES (dès 1620), TOULON, puis BRUNET et CASTELLANE (04). Il était urgent de prendre des mesures de sécurité et de prophylaxie. Une commission de santé était formée, on achetait « *des drogues* », du blé, de l'huile pour fournir aux nécessiteux. Un capage* était établi pour garder les portes. Interdiction était faite, aux étrangers non munis d'un billet de santé ; de pénétrer dans la ville. On fera « *fermer et barricar* » toutes les portes à chaux et à sable à l'exception de celle de la rue du pont .En d'autre temps se sera celle de la gipièrè* aujourd'hui disparue.

Mais que je situerai en amont du clocher actuel après la fontaine car c'est l'unique lieu où le gypse* apparaît tout près de l'ancienne route de Castellane.

Une bastide au quartier du gourg et une aux bivosques étaient réquisitionnées pour les pauvres passants qui seront mis en quarantaine, tout comme Honoré Garrus de retour pour service communal, de Marseille contaminée. Pour les étrangers, ils passeront en haut du quartier de pré Lauthier jusqu'à Peyro-Taillade sur le territoire de Châteaudouble.

-De même les bergers dont le troupeau était suspecté de «la cas» (clavelée*), passaient par le même chemin afin d'éviter le village.

-1620- Un prêt de 1000 écus est consenti en faveur de Jean de Villeneuve seigneur du lieu, avec hypothèque sur ses biens de Montferrat, Trans et Valbourgès.

-1624- le marquis n'ayant pas payé les intérêts, de fait la commune se doit d'imposer tous les fruits, chanvre, blé, vin et huiles récoltés à Montferrat pour payer un autre emprunt contracté par la ville en 1617. Il en sera de même pour nourrir les troupes du Roi et autres, de passage chez nous.

En fait la ville vivait en permanence à crédit, elle n'avait pas le choix !

-1621- La commune contacte un abonnement avec un chirurgien, afin qu'il vienne une fois par semaine : « faire la saignée s'il y a lieu par maison et appliquer les ventouses. »

Il est nommé un « enterre-morts » ayant pour salaire : « 16 sols par fosse avec cercueil, 10 sols sans cercueil, les petits enfants sans cercueil 4 sols et avec cercueil 6 sols. ».

Ce type de contrat est renouvelé régulièrement.

Ce pouvait être, pour recruter un apothicaire, un chirurgien, un infirmier, un maître d'école, etc...

On établit un hôpital pour les pauvres au-dessus du moulin à huile et plus tard un autre sera créé à Pré Pélissié.

Il sera acheté 6 livres (2,4 kg) de poudre et autant de plomb pour se défendre. La maladie contagieuse est aussi à Six-Fours, La Valette et Martigues. Défense est faite aux propriétaires des bastides de loger aucun étranger.

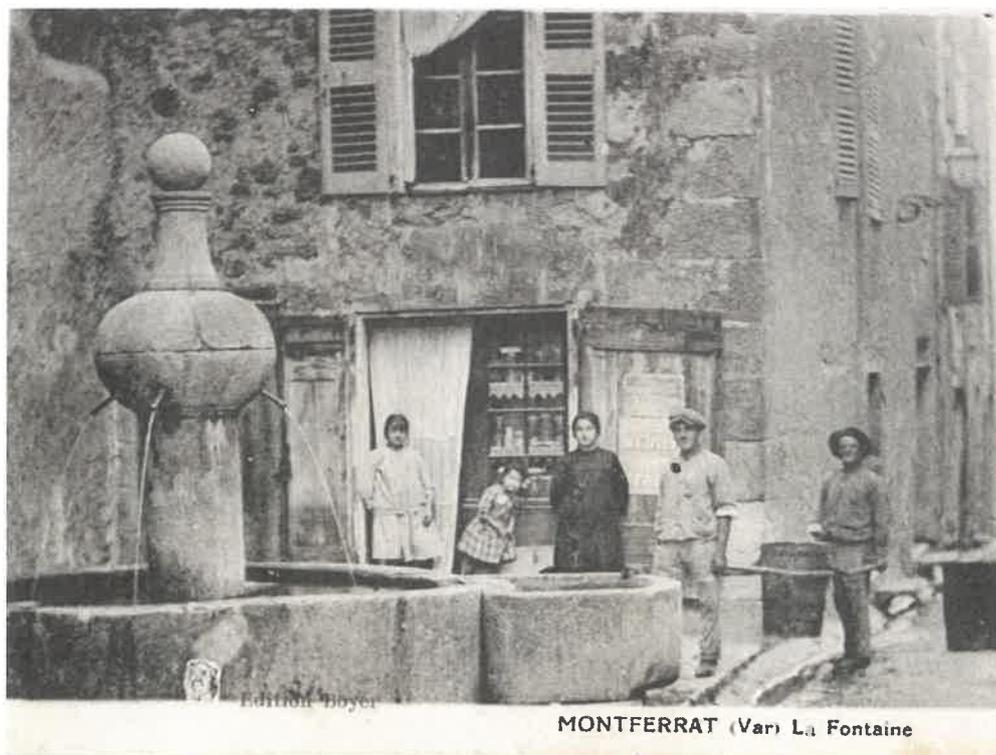
Malgré le danger, un accord fut passé avec un artisan de Bargemon pour la fabrication de tuiles ainsi que des mallons, au quartier du plan. La commune fournira «*le bois pour le four, poutres et chevrons pour la cabane et 21 écus. La terre sera prise sur place. Les mallons seront d'un pan carré (625 cm²) à 32 sols le cent et les petits mallons 2 florins le cent.*»

De même fut conclu un accord avec Gaspard Gagnard, maçon à Callian, pour faire venir «*la fontaine du gourq (pierrepont) dans ce lieu au canton de la muraille de Claude Beuf, moyennant 70 écus et 3 livres*» la commune fournira chaux, sable, pierres, ciment et tuyaux ainsi que le «*barquiou*» (bassin).

On peut aisément penser qu'il s'agit là de la fontaine de la placette et que les villageois utilisaient essentiellement alors, l'eau des rivières voire de quelques puits.



Pierrepont



L'eau de Pierrepont

Un purgatorier* est nommé pour enseigner aux enfants et dire « la passion de la croix ». La nourriture de celui-ci sera fournie par les pères des enfants.

-1622- Réparation du tambour de la ville afin « de crier qui voudra servir la communauté à candoul (abonnement) de maréchal »

Cette fonction « du crieur de rue », de son vrai nom Valet de ville, s'est poursuivie jusqu'aux milieu des années 1960, où ne tinteront plus que des cymbales ; j'en ai encore le souvenir !

-1623- Interdiction de faire aucune « incongruité » dans la fontaine, d'y laver « lessive, tripes, linge, ayant sang ou portant immondices »

-Amende de 10 écus contre ceux qui laveront du linge pendant le jour dans le canal de la fontaine et de 20 si c'est pendant la nuit, « attendu que cela à causer la mort de plusieurs bêtes »

- Enchère de la boucherie au prix de : 2 sols la livre (4hg) la viande de mouton, 6 liard celle de menon*, 1 sol la brebis et la chèvre.

-Achat de deux meules pour le moulin à huile, au Puget-les-Fréjus, ayant 5 pans $\frac{1}{2}$ (1m375) de large et 1 pan $\frac{1}{2}$ d'épaisseur (0,375m).



Le mécanisme médiéval et les meules du moulin à huile

-1624- Il est décidé de faire une place au pont (l'unique du village) sur laquelle place sera créée une aire (pour le battage). A cet effet une faïsse* d'Antoine Blanc et un jardin de Dominique Blanc seront achetés.

Sur ces aires, il était tracé des lignes pour éviter les contestations entre ceux qui foulaient.

Cette même année, les chemins et le canal du moulin ont été endommagés par les inondations et il faudra refaire les calades qui sont dégradées.

-1626- Procession annuelle à N.D. des Grâces de Cotignac aux fêtes de mai. Sera donné 3 sols aux hommes et 2 aux femmes .Les conditions de ce pèlerinage étaient strictes. Il était interdit de dépasser les prêtres en tête de cortège et que les femmes soient mêlées aux hommes « *pour éviter les désordres* ». Le circuit passait par Châteaudouble et Ampus ^{et au pè} et concernait toute la région. Parfois, à cause soit du mauvais temps voire du manque d'argent, les montferratois se rendaient à N.D de Montaigu à Clavier.

-1627- Une bagarre éclata pour la fête de la Saint-Roch entre la jeunesse de Montferrat et Bargemon, un certain Pierron Garrus du lieu fut estropié. Une plainte fut adressée au Seigneur ainsi qu'en justice. Suite, à cet épisode n'apparaît plus de rixe entre les deux villes.

-1628- Monsieur de Villeneuve, Seigneur du lieu, décède le 6 janvier et « 10 enfants pauvres munis de flambeaux et un présent honnête » seront présents aux obsèques.

-1629- Une mule grise et un mulet sont envoyés au service du Roi par ordre de la viguerie*. Cela fait partie de la corvée qui sera une doléance à son abolition.

La caisse de la commune est mise dans l'église : « afin qu'il n'arrive quelques désordres à cause des gens de guerre »

-1630- Délimitation au quartier des blaques, suite à une requête de Châteaudouble. Régulièrement les communes vérifiaient les bornes car elles étaient souvent déplacées et à cet effet, notre « pays » envoyait « deux vieux et deux jeunes pour s'assurer de l'état ».

Mais y compris en ville où Pierrugues, prêtre fut contraint de replacer les bornes qui limitaient sa chènevière près de la place du pont avec les « *relarc* » de la commune (1661).

Un consul et le trésorier se rendant à Figanières sont agressés par des individus qu'ils connaissent : « sont venus avec de grands bastons à la main et leurs ont donnés de grands coups, disant qu'ils en feront autant à tous ceux de Montferrat qui iront à Figanières. » Il y eu une consultation d'avocat et des poursuites.

Les relations de voisinage semblaient poser quelques problèmes. Plainte fut déposée.

-1633- Fut prise la décision de l'agrandissement de la chapelle de Notre Dame de Beauvezer.

A été conservée sa belle abside de la fin du XIIIème siècle. La nef a été reconstruite (et probablement agrandie).

Don de 200 tuiles au recteur de ND pour couvrir le nouveau bâtiment.

Capage* d'un homme par maison à cet effet.

-1634- Le pied du pont, endommagé par les crues, fut réparé et des arbres plantés le long de la rivière pour le garantir. Peut-on imaginer que ce soit les platanes de nos allées ?

Ce n'est pas impossible, car à Lamanon (13) est encore visible un immense platane qui fut planté par Marie de Médicis, bien plus tôt.



Honoré Garrus fils, arrive tout fraîchement de Rome pour avoir apporté 3 lettres du Pape URBAIN VIII portant pardon et indulgence pour 7 années tant pour l'église que pour les chapelles de Saint-Roch et N.D de Beauvezer.

-Il est demandé expressément au chanoine de Fréjus de faire réparer l'église : « attendu le danger et la nécessité qu'il y a ».

-Une sage-femme est recrutée.

-Il est emprunté, 20 coupes (640L) d'huile pour payer les deniers du Roi et du Pays.

-1635- Réquisition par Monsieur le Maréchal de Vitry de 6 mules pour apporter du foin de Fréjus à Cannes.

-1639- Faire l'état des miliciens qui doivent marcher au premier ordre. En 1705 les frères Jean et Alexis Feraud sont emprisonnés pour les faire miliciens (annexe 5). **La prison devait se trouver dans la maison située encore de nos jours, face à la place.**

Amende pour « tous les pourceaux qui se trouveront par la ville ou auq confins sans garde lorsque le porcher aura sorti, payerons 12 sols de peyne pour chacun »

-1640-1641- Décision de faire « reboucar » (enduire au mortier) l'ermitage de N.D. de Beauvoir.

-Réparation de la « turbine de l'église » (tribune) ainsi que le chemin du plan entre Montferrat et Bargemon.

-Mais d'autres pôles d'intérêts moins matériel ; occupaient les décisions du conseil : poursuivre Gaspard Philip « attendu qu'il entretien avec luy une fame à part et cela sans avoir jamais cosomé le mariage.»

Vous constaterez aussi au travers de l'orthographe tout au long des pages que les divers rédacteurs ne possédaient pas la même maitrise de l'écriture.

-1642- Réfection de la voûte de l'église moyennant 150 écus, la nouvelle « crotte » (voûte) sera faite à 3 croisillons semblables, l'angle de l'église du côté de la place sera abattu et réduit d'une canne(2m), les angles de devant ainsi que la porte seront en pierre taillée, un « O » (œil de bœuf) sera pratiqué sur le mur de façade « pour donner plus grand clar » on fera une chapelle du côté du clastre (presbytère) et tout l'intérieur sera enduit au plâtre blanc.

Ce fameux œil de bœuf apparaît sur les cartes postales du début du XXème siècle (photo p 25).

- Il est interdit : d'acheter du vin hors de la commune tant que l'on pourra en trouver chez les habitants du lieu.

- De faire traverser les chemins royaux et communaux par les eaux d'arrosage.

- Il est décidé l'agrandissement de la chapelle Saint -Roch.

- Mise en ferme, de la garde des porcs et des chèvres moyennant un pain par semaine et par bête.

-Invitation de l'intendant de la cour :

«de prendre garde attendu la continuation de la maladie de Lyon et de ne recevoir aucune marchandise venant du Lanquedoc ou du Dauphiné ,sans avoir bonne billette et attestation de santé. »

-On fera garder la porte du pont, on pourvoira au paiement du gardien et celui qui confectionne les billettes.

PERIODE DU REGNE DE LOUIS XIV

-1644-1645- Achat à crédit de 60 charges de froment au prix de 8 écus la charge (160l) pour être distribué aux pauvres « qui sont en grande nécessité »

- Vente de l'enclume de la commune et achat d'un pressoir pour les raisins.

- Location d'une chambre pour Honoré Roux chirurgien, qui viendra se fixer à Montferrat avec sa famille et 30 écus d'honoraires annuels à charge de « faire le poil et barbes à tous les habitants du lieu, quand sera requis et de faire si il y a lieu, une saignée par maison toutes les années ou les ventouses. S'il y avait nécessité de faire plusieurs saignées ou d'appliquer plusieurs ventouses il pourra demander 5 sols pour chacune et le cas arrivant de quelques ruptures ou blessures ou postume sera remis à l'arbitrage et jugement de consuls. » Malgré son contrat, il sera nécessaire de lui faire sommation pour se rendre à Montferrat.

Comme vous le constatez, la profession à l'époque n'est en commune mesure comparable avec l'actuelle ; ce n'est plus le même métier.

- Capage* d'un homme par maison ou 2 femmes au choix pour réparer la chapelle de Notre Dame.

-1646- il est interdit de faire sécher : « *linge, chanvre et blé dans le cimetière.* »

-1647- Création des nouveaux bâtiments de l'ermitage à notre dame de Beauvezer ; ceux-ci seront attenants à la chapelle et occupés par l'ermite. L'état cadastral de 1790, décrit le bâtiment de l'ermite : une écurie, un salon au-dessus, cuisine, 2 petits cabinets, cave, citerne (1755), 2 chambres au 1^{er} étage, grenier et sous toit.

C'était à mon avis, un isolement de complaisance pour entretenir la chapelle à la place des prélats locaux qui ne désiraient plus y vivre.

- Un éboulement s'est produit à l'acqueduc de la fontaine, quartier du gourg (Pierrepont).

-1649- Il y a grande nécessité et extrême pauvreté en ce lieu

-Vote pour l'envoi et la subsistance de 10 hommes pour la garde des forts et de la tour de Châteaudouble sur ordre du Seigneur de Villeneuve.

-La contagion étant à Marseille, ordre de fermer les portes à chaux et à sable. Une garde sera établie pour les quarantaines.

-Vu la nécessité d'une aire publique, établir celle-ci, dans la chènevière* du clastre (cloître) au quartier Saint-Roch et l'échanger contre une autre terre.

-1650- Décision de faire une écluse au canal du moulin à farine . **N'est- ce pas celle, qu'aujourd'hui nous appelons l'écluse de « Caliste» en amont du moulin et qui a été emportée par la crue de juin 2010 ?**

-Délibéré : « de rompre le rocher qui est dans la rivière du gourg (vallon de Baudron), de faire un massif au pied de la cascade, de la pièce d' Alexis Geoffroy, pour la conservation de la fontaine ».

Pierrepont a-t-il été aménagé ?

-1653- Frère Jacques Garrus est nommé ermite à Notre Dame de Beauvezer.

-1654- Un tournail* est installé dans le canal du moulin à farine à la demande du serrurier : « pour muller(aiguiser) les fers qu'il travaille et débite à la plus grande partie des habitants ».

-1660-1672- Défense de faire des « sueilles » (fosses à fumier) à la place du pont avec injonction de combler celles qui s'y trouvent.

-Amende contre ceux qui laveront de « l'ourtoullaille (légumes) ou immondices » dans le canal de la fontaine.

Il y eut sûrement des récidivistes !

-Défense d'arracher aucune sorte de bois et imposition de 5 écus sur chaque fournée de plâtre faite sur le territoire d'Espérel et Montferrat.

-Vote de 75 écus en faveur du procureur juridictionnel afin qu'il poursuive « les mal vivants qui font des voleries, ouvrent les bastides et menacent les plaignants. »

-1660- Défense de cueillir des glands et d'introduire « *aucun bétail, chevrin, porc ou lanat* » jusqu'à ce que le conseil l'ait permis.

-Obligation aux habitants qui ont vendu les chèvres remises par la commune; à en rembourser le prix et d'en payer la garde au chevrier commun.

-1664- Pendant la peste à Toulon, est fait un emprunt de 200 écus pour subvenir aux frais de rapport du lieutenant sénéchal de Draguignan, condamnant : « Jean Messonnier, consul de Montferrat, à la suite de la visite d'un malade étranger transporté par son ordre à Châteaudouble, sans billet de santé. Lequel est décédé à son arrivée. ». Les personnes qui ont accompagnées le malade ainsi que leurs familles seront assignées en quarantaine au quartier de Bivosque. **Cette affaire fit grand bruit, car l'huissier accompagnant le lieutenant de la sénéchaussée mourut subitement alors qu'ils venaient s'informer au sujet du malade décédé. Le bureau de santé de Draguignan s'étant déplacé pour « visiter le cadavre du pauvre sus visé et interdire l'entrée du lieu. » (châteaudouble). Plus tard Montferrat sera condamné par la justice. [\(annexe 6\)](#)**

-1665- Il faut effectuer des réparations au canal de la fontaine ; à cet effet, il est nécessaire d'acheter et de transporter de Callas à Montferrat : 100 charges (12T) de chaux ainsi que 311 cannes (622m) de bourneaux (tuyaux en argile).

-1666- Faire mettre une petite « *conque* » (bassin) à côté de celui de la fontaine pour servir au lavage des légumes (photo p 28).

-Agrandissement d'une nouvelle chambre du côté du four pour l'hôpital qui n'en a qu'une pour soigner hommes et femmes. Régulièrement étaient fournis des draps.

-Changement de la porte de la gipièrre*.

-Faire à nouveau paver toutes les rues et prolonger le « massif » (digue) d'encaissement de la rivière Nartuby, à la place du pont.

-1668- Délibéré de prohiber les danses_« *attendu l'exhortation faite aujourd'hui en chere (chaire) par le vicaire qui convie le peuple à des prières journalières pour arrester les menaces de grelle et que les consuls arresteront le tambour de battre et autres instruments. »*

-1669- A l'occasion de la mort du Duc de Vendôme gouverneur de Provence on portera le deuil et on interdira les danses.

-Attendu le grand nombre de malades, on fera venir M Castagne médecin de Clavier, pour les visiter avec le chirurgien du lieu « *afin que les fiébreux ne populent davantage »*.

-1671- Amende contre les riverains de la Nartuby qui de la source de la rivière à la prise du canal du moulin à farine, dériveront l'eau pour arroser et injonction d'abandonner dans huit jours, les jardins créés dans le lit de la rivière idem pour ceux qui laveront avec du savon dans le bassin de la fontaine.

Certainement l'arrosage limitait la force de l'eau pour mouvoir la roue en bois des moulins, d'où la décision.

-1673- Amende de 20 sols contre « *ceux qui voudront moudre les grains au moulin qui seront derniers avant les premiers.* »

Voici une phrase qui doit interpeler de part sa conception. A chacun sa philosophie !

-1674- Le Comte de Grignan demande l'envoi de 8 hommes armés d'épées et de mousquets à l'île sainte Marguerite. La commune ayant déjà 30 à 40 hommes au service militaire et n'en trouvant point pour satisfaire aux ordres, priera le gouverneur de « *vouloir bien avoir égard* ».

-1676- Les élections sont cassées et il sera procédé de nouveau du fait des excès, violences et autres crimes...à l'encontre de Jehan Guigou, bailli. Utilisation de faux concernant des côtes cadastrales pour exercer le droit électoral.

Les temps passent mais les méthodes sont immuables !

-1688- Poursuites contre Louis Pascal et ses associés qui ont démoli le mur du cimetière et frappé le consul à coups de pieds et de bâton.

- Recherche d'un autre local pour les séances du conseil, la Maison de Ville tombant en ruine.

-1694- Imposition de 1 liard par livre (4hg) ou de 10 sols par barils d'anchois et autres poissons salés consommés dans le lieu, d'un « *huitain* » (1/8^{ème}) sur les grains, vin, huile, foin, chanvre non compris le chenevis*, les haricots faits après le blé, le millet, le troisième foin et le blé du quartier du tuvé.

- Réception solennelle dans l'église paroissiale par la confrérie des pénitents blancs de Saint -Roch, des reliques de Saint Fortunat données par l'église de Lorgues et apportées de Rome en 1691 par Ange Olivier, religieux observantin. Achat de poudre pour faire une bravade. *à cette occasion*

-1698- Envoi de 4 mulets et 6 bourriques pour travailler aux fortifications d'Antibes, avec provision de tout le foin qu'ils pourront porter.

-1711- Délibéré de verbaliser contre Honorade Barthelemy épouse de Pierre Garnier et autres « qui sont allés par les rues, l'épée nue à la main, ce criant d'entrer au conseil pour empêcher les impositions que la communauté est obligée de faire, excitant un soulèvement du peuple. »

Ce fait est sûrement une réaction aux difficultés de vivre et un prémice des événements qui surgiront bien plus tard !

-1714- Reconstruction du plus haut four qui est tombé.

SOUS LE REGNE DE LOUIS XV

-1755- Nomination d'experts pour estimer le dommage causé aux oliviers par la neige et la gelée

-1756- Approbation pour la construction d'une citerne à notre dame de Beauvezer, la réparation du toit et du mur de soutènement.

Cette citerne, permet d'imaginer qu'auparavant l'eau de l'ermite devait être fournie par la plus proche et abordable source, celle du colombier.

-1758- « Donner mandatement à un ecclésiastique ou à tout autre sujet...pour maitre d'école, attendu qu'Etienne Charabot maitre chapelier, qui a régenté l'école pendant un an avec peu d'édification pour la jeunesse, puisqu'il se montrait masqué en tems de carnaval sur une bourrique ; parcourant toutes les rues du lieu avec ses écoliers qui le suivaient et qui d'ailleurs il est en coutume de fréquenter journellement le cabaret. Et que les enfants avaient perdu entièrement leur temps. »

-1762- Agriculture : destruction des loups, circulaire des procureurs du pays conseillant le nux vomica* et donnant la manière de l'employer

-1763- Délibéré d'enlever le gravier qui a obstrué le pont à la suite de l'orage du 1^{er} juin et endommagé toutes les récoltes.

-1764- Réparation au chemin de saint Eloi et à « la rivière du Peiron » ainsi qu'à la place du pont pour remettre la rivière dans son lit.

-1765- Transcription de la déclaration du ROI, limitant à 3 chevaux l'attelage des charrettes à 2 roues et à 4 chevaux attelés (en flèche) ou à 6, 2 à 2 celui des charrettes à 4 roues.

Peut-être, les premières règles avant le permis de conduire ?

-1767- « Une espèce de maladie épidémique de laquelle est mort un très grand nombre de personne, allant toujours en augmentant », on appellera M. Nouval et M. Version médecins de Callas. Hélas, lorsque ce n'était pas la peste, il y avait d'autres vecteurs d'infections alors inconnus. A l'exemple des fièvres typhoïdes, tuberculose, lèpre ...

SOUS LE REGNE DE LOUIS XVI

1781 : Le clocher de la chapelle de N.D « menaçant ruine » faire dresser un devis pour le réparer.

-Demande d'un secours pour relever le clocher de l'église qui manque depuis 25 ans » la grêle tombée « pendant 2 années consécutives » ayant réduit la commune à l'impuissance.

1782 : Feu de joie à l'occasion de la prise de York-Town. (Indépendance des Etats-Unis).

La reddition des anglais eu lieu le 19 octobre 1781 avec l'aide des français. Dès le 24 une frégate française prend la mer et rejoint Brest 22 jours plus tard, pour apporter la nouvelle.



-Demande de construction d'un chemin de Montferrat à Callas passant par le quartier de Mattei et réparer tous les chemins vicinaux notamment celui du « *clot de Méri* ».

-Délibéré de faire combler dans la huitaine tous les cloaques à l'entour des habitations.

-Demande de raccorder le grand chemin de Castellane avec celui de Bargemon au quartier des Sorgues et la construction d'un chemin à Callas passant par le quartier de Saint Blaise.

-1785- Le jour de la fête de la Saint-Roch, la procession générale a été interrompue par le corps des paysans, qui se sont emparés des reliques. Les Paysans ne cédèrent pas face aux consuls et artisans et la procession n'eut pas lieu.

Je ne m'étendrai pas sur cet évènement qui avait été précédé par les prémices de 1711. Nous sommes là, réellement en prise avec la révolution française. Vous pourrez consulter en l'intégralité des écrits d'origine...Des consuls ! (annexe p 69)

-1787- Délibéré de demander à la viguerie, la construction d'un pont nouveau « plusieurs personnes ayant manqué se perdre en traversant la rivière ».

-Le 4 novembre de cette année là, de gros dégâts seront dus aux grandes pluies.

Cette même demande sera renouvelée après la révolution. Car il n'existe toujours qu'un pont dans la commune et à sa sortie sud, il faut franchir la Nartuby à gué, ce qui est mal aisé en période de hautes eaux. S'agit-il du pont de la plâtrière ? C'est probable.

Les évènements révolutionnaires se précisent-ils ? :

-Achat de chaperons pour les consuls « afin d'éviter les troubles et les inconvénients qui se présentent journellement au sujet de la jeunesse du pays. »

-1790- La communauté d'Espérel étant un lieu inhabité et n'ayant pas de citoyens éligibles aux fonctions d'officiers municipaux, délibéré de demander la réunion de cette commune à celle de Montferrat.

Pendant la révolution, malgré quelques manifestations des années plus tôt, notre commune ne connut pas de soubresaut à l'instar d'autres lieux.

-Le clergé local prêta serment à la constitution civile concernant les églises.

-Le conseil général de la paix du Roi s'est tenu le 22 mai 1789 dans la chapelle Saint Roch (la maison de ville étant trop petite) et deux députés furent nommés (**tous bourgeois...**).

Pendant ce temps en France, la vie royale se poursuit aux Tuileries. C'est là, que clergé et hautes noblesses trahissent le Régent.

La Fayette ne commande plus ses troupes et le Roi fuit à l'étranger avec Monsieur de FERSEU ; amant de Marie-Antoinette, qui organise cette fuite. Le Roi reviendra le 22 juin 1791.

A compter du 3 juillet 1791, après le retour du Régent à Paris, c'est la Monarchie constitutionnelle. En avril 1792, le Roi déclare la guerre afin que la coalition étrangère règle la situation. Le 10 août 1792, prise des Tuileries et suspension de Louis XVI.

Le 21 septembre 1792, l'assemblée nationale législative crée la convention nationale qui seule pourra décider du sort du Roi et d'une nouvelle constitution. Ce seront les premières élections au suffrage universel (ne votent que les hommes). Là, nous connaissons presque l'épilogue !



V. LE PASSAGE DES TROUPES

En ce temps-là, l'armée n'avait pas la même discipline ni déontologie qu'aujourd'hui, toutes proportions gardées, car elle ne répond pas à la conception républicaine, il est vrai...Elle n'était pas encore née !

Composée par des officiers issus de la noblesse ou de la bourgeoisie, des hommes du rang volontaires et bien souvent des aventuriers ; pour le reste de la troupe, elle était complétée si nécessaire, de miliciens prélevés parmi les habitants des communes sous forme de volontariat ou d'enrôlement d'office. Ceux-ci ne touchaient pas toujours leur solde, car les caisses royales étaient vides. Ils devenaient vite des déserteurs et des malfrats qui se dédommageaient sur le pays où ils passaient, en rançonnant les communes et leurs habitants.

Dès 1688/1690, le ROI ordonne aux provinces de fournir un nombre d'hommes qui est réparti dans les paroisses en qualité de volontaires. En 1691, il ordonne que les miliciens soient tirés au sort, parmi les hommes valides de la commune.

La milice provinciale a été très impopulaire, le peuple ne comprenait pas :

- Pourquoi le ROI avait besoin du peuple en temps de paix.
- Pourquoi on désignait des miliciens alors que les paroisses étaient prêtes à acheter des volontaires.
- Surtout que les conditions de recrutement n'étaient pas égalitaires.

Ce n'était pas assez du logement et de la subsistance, il leur fallait encore de l'argent et pour en avoir, ils recouraient aux moyens d'intimidation et de chantage pour lesquels les officiers les protégeaient bien souvent.

Ils menaçaient de commettre du désordre ou bien ils provoquaient des querelles, des rixes, pour prétendre ensuite qu'ils étaient menacés !

La soldatesque pouvait donc tout se permettre impunément ; du fait d'un pouvoir à bout de ressources. En cause, les diverses guerres européennes ; pour instaurer la suprématie de prestige et hégémoniste des régents successifs, qui

ne pouvant payer leurs mercenaires fermaient les yeux sur leurs exactions tout en appauvrissant leur peuple.

Aussi le passage des troupes était-il devenu la terreur de nos populations.

Combien de fois la commune députa ses consuls pour porter des présents au Marquis de Villeneuve, Seigneur du lieu et le supplier de demander au Roi, l'exemption du logement des troupes, s'offrant de payer à la place, une certaine somme en espèces sonnantes et trébuchantes. Et jamais ne leur fut donné quitus !

Mais il n'y eut pas simplement les troupes du Roy de France. Notre village a vécu les arrivées des troupes étrangères ; selon les destins militaires et politiques du royaume.

Il y eut des troupes irlandaises, espagnoles, suédoises, austro-allemandes et italiennes qui se comportaient à l'identique des troupes royales c'est-à-dire en tyrans. ([annexe 7](#))

Quelques exemples :

-1634- le régiment du Sieur de Vaillar, devant loger à Montferrat on « *donnera aux particuliers pour chaque soldat qu'ils logeront et pour chaque repas, une livre(4hg) de cher, un pot(1,25l) de vin et 6 livres(2,4 kg) de pain. Les capitaines et les lieutenants recevront le double, les chevaux 24 livres(10,6 kg)de foin et 1 panal (16kg)de sivade.(avoine) »*

-1638- Vote de 15 écus à Jean Caille de Bargemon prix de 10 moutons fournis pour la nourriture du régiment de Castreville, logé à Montferrat.

-1642- Préparer le logement et la nourriture des soldats du régiment royal qui doit se rendre en ce lieu.

-1646- Vote de 85 écus pour le logement de 2 « cornarotos » (cornettes) de cavalerie du régiment de Magallo et d'une contribution de 100 écus en faveur de la ville de Lorgues pour l'entretien de 3 compagnies de cavalerie.

1649 « attendu les troubles qui sont dans le pays » emprunt de 300 écus et 20 pistoles d'Espagne ainsi que l'achat de 20 charges (32 hl) de blé pour provision en cas de logement de troupes. »

-Emprunt par le consul de 46 écus pour restitution des bestiaux de plusieurs habitants du lieu «gagés» le 24 juillet par le régiment de Louis de Rascas, Sieur du Cannel, logé à Draguignan pour la contribution de 6 écus par feu(1 feu=5 personnes) imposés aux communautés de Cogolin, Gonfaron, les Arcs, La Motte, Vidauban, Trans, Ampus, Trigance, Callian, Châteaudouble, Montferrat et Brovès.

-1671- Consultation d'un avocat et faire fournir par le chirurgien du lieu, une liste des personnes blessées par les soldats du Régiment de Bouillon de passage le 25 décembre, lesquels «on fait beaucoup d'insolences et de larcins et mis l'arme à la main criant tués...tués. »

-1682- divers habitants ayant été « battus et maltraités par les cavaliers du régiment d'Hermandini et tous le conseil(sachant) ce désordre que isseux ont fait aujourd'hui, ayant battus et cridés divers habitants ,poursuivis isseux à coup de sabre jusque dans leurs maisons et blessés en présence des consuls ,un d'isseux et même injurié ce dernier et aussé(haussé) le sabre pour en donner ,pendant qu'ils les priaient de ne pas faire un tel désordre » Procès-verbal envoyé à l'intendant pour le supplier de faire rentrer lesdits cavaliers en leurs quartiers à Draguignan.

-1694- Les dragons logés à Montferrat faisant « divers excès tant sur les biens des particuliers que sur leurs personnes et les habitants souffrants au-delà même de leurs forces pour raison de ce logement » on priera le comte de Grignan de les renvoyer dans leurs quartiers à Bargemon.

-Mais Montferrat avait aussi son lot de malfrats :

François d'AUTHIEU, consul et son fils Etienne -François lieutenant d'infanterie « font violence aux étrangers qui passent dans ce lieu et aux habitants à l'occasion des enrôlements qu'ils font par fraude et retiennent enfermés dans sa maison jusqu'à ce que son fils, soit en état de partir. » Le fils d'AUTHIER en présence de son père aurait mis la main à l'épée et déchargé

divers coups sur le consul lequel en a dressé procès- verbal. Il appartient à la commune de faire les poursuites.

Mais là encore la commune sera « rackettée », car les officiers du régiment de Bouillon moyennant 198 écus se désistent des poursuites qu'ils prétendaient faire contre quelques particuliers... « et ce malgré les excès commis par eux et leurs soldats envers les habitants et du pillage fait dans le territoire. »

-1706- Délibéré de réparer les murailles des lieux, d'acheter de la poudre et des balles, afin d'éviter les désordres auxquels l'armée ennemi pourrait se livrer.

-1707- Vote d'un emprunt de 300 écus pour payer une partie de la contribution de guerre imposé par Son Altesse Royale (le duc de Savoie) au camp devant Toulon (siège de Toulon). En outre « tous les habitants seront priés de donner d'argent pour faire la contribution jusqu'à leurs baques et petits joyaux »

-1709- Emprunt de 1200 écus pour fournir au logement d'une compagnie de dragons du régiment de Firmacon et d'un bataillon du régiment du Dauphiné.

-De dresser procès-verbal des « désordres que les dragons font en ce lieu » et le transmettre à Monsieur le Comte d'Artagnan.

Les troupes continuèrent à passer inexorablement ; infanterie, dragons, cheval-légers et autres soudarts.

La commune souffrira encore des désordres et des mêmes maux.

Voici quelques exemples qui ne sont pas exhaustifs, de l'ambiance régnante en ces terres.

VI. LES ENFANTS ABANDONNES

Au long des siècles passés, comme hélas de nos jours, des enfants pour la plupart des bébés, étaient abandonnés. Un passant les découvrait au bord d'un chemin, une route, sur le seuil d'une porte ou le parvis d'une église.

Les raisons de chacun des abandons sont difficiles à identifier. On peut invoquer plusieurs motifs :

-La dureté de la vie pour élever un enfant

-L'adultère.

-Le viol car les femmes étaient soumises aux hommes mais en particulier à leurs patrons ou leur compagnon. En ville, comme dans les campagnes retirées, leurs difficultés d'existence devaient être dures.

-la diabolisation de l'avortement en particulier.

Notre village aura aussi ses enfants trouvés. Les archives en portent témoignage. La plupart du temps ces nourrissons étaient présentés à « l'oustaoù per toùti » (mairie), où une déclaration de naissance était effectuée, enregistrée et un nom leur était donné, souvent celui du lieu de leur découverte. Dès la révolution jusqu'au 1^{er} Empire figurait sur le registre d'état civil au côté de leur nom la mention : « fils ou fille de la Patrie »

-1674- Vote de 7 écus 12 sols en faveur de la femme de Claude Vibourel nourrice de « *la bastarde* » trouvée à la porte de l'église Saint-Roch, pour 2 mois de gages.

-Un mois de nourrice est octroyé pour la petite fille trouvée devant la porte de l'église.

-1686- Le conseil communal s'engage à nourrir et à marier la petite fille trouvée dans la chapelle de Saint-Eloi.

-1712- Une petite fille est découverte sur le palier de l'hôpital, elle sera nommée Marguerite Baudron et sera donnée en nourrice à 3 écus par mois.

-1763- Eu lieu un litige entre la commune de Montferrat et celle d'Espérel, des moissonneurs avaient découvert un enfant près de la limite des deux communes sur le territoire de Montferrat qui a été tenu de rembourser les frais de nourrice.

-1766- Acceptation de l'offre de Blaise Latil de nourrir pour 150 écus jusqu'à l'âge de 7 ans la petite fille trouvée sur le chemin de Bargemon.

-1807- Le 15 du mois de mars a été trouvée sur le grand chemin de Castellanne avant la bastide de Mathurine une enfant « emmaillotée d'un mauvais chiffon de demi laine et un mauvais mouchoir sur la tête » elle a été inscrite sous le nom de Mathurine Colette Marguerite et sera portée à l'hospice de Draguignan.

Je me limiterai à ces quelques exemples, qui hélas furent nombreux mais malgré l'embarras de nouvelles bouches à nourrir, la communauté a toujours recueilli ces malheureux enfants donc les premiers jours n'étaient pas dans l'émerveillement.

VII. LA METEOROLOGIE AU TRAVERS DE L'ETAT CIVIL

Il est exceptionnel de découvrir des déclarations de naissances qui font part de la météo du jour. Cela apporte une saveur particulière et nous offre un brin de nostalgie.

-1597- Baptême de Jean BEUF « *le dimanche gras avec un temps seran et beau* » (16 février).

Baptême de Françoise Blanc « *avec un temps seran, ayant tombé de neige la nuit devant* » (9 mars)

Baptême d'Antoine Castagne « *avec un temps cler et serein, faisant grand chaud* » (18 août)

-1598- Baptême d'Antoinette Blanc « *avec un temps nébuleux, tombant un peu de neige* » (25 janvier)

-1599- Baptême de François Guigou « *un jeudy de carasmantran avec un temps serein, un peu ventu* » (18 février)

VIII. EXEMPLES DE SEPULTURES

Il existait un cimetière sur la place de la paroisse face à l'église ; aujourd'hui c'est la place principale de la commune. Après plusieurs tentatives de le déplacer, il ne le fut définitivement qu'en 1831. Il apparaît à la lecture des archives que les nobles et ecclésiastiques étaient inhumés essentiellement dans l'église

TELS :

-1593- Sépulture «*au-devant de l'autel du corpus-domini* » de Jean de Foulques, prêtre demeurant au château de la garde (19 janvier)

-1625- Antoine Cabartellis prêtre, vicaire enseveli « *au côté droit du grand retable de l'autel du saint sacrement* » (2 décembre) Jacques Paschalis prêtre enseveli à côté du maître autel

-1670- Guillaume Paschalis, prêtre, selon testament élit sépulture dans la chapelle de N.D de Beauvoir.

-1686- Sépulture de frère André Compagnon, ermite de notre dame de Beauvezer dans l'église paroissiale.

-1715- Sépulture « *dans l'église au tombeau de famille* » de Thérèse de Brunel du Revest, veuve de François d'Authier seigneur du Collet et de Favas.(26 juillet)

LES SEPULTURES DE SAINT-ROCH

Seraient-ce celles, de certains des pénitents blancs ?

-1714- Boniface Espitalier, tisserand est enseveli après avoir « *décédé, subitement, écrasé par un vieux pied d'arbre qui lui est tombé dessus.* »

Le 3 avril Lucrece du mas de Castellane

Jean baptiste Dautheville « *tué par un éboulement en travaillant au canal du moulin à farine* »

-1719- Sépulture de Melchior Mouret ermite à ND de Beauvezer âgé de 88ans ;

-1728- Sépulture dans la chapelle Saint Roch de Christophe Maurel âgé de 18ans et de Rose- marie Bovis âgée de 22ans « *ayant perdu la vie par un coup de foudre, tous deux à la fois, à Baudron* »

Aux temps anciens, certains de nos prédécesseurs pouvaient atteindre de grands âges, contrairement aux idées reçues et l'espérance de vie d'alors.

-1689- Décès de Honorade Montanier âgée de 101 ans

-1697- Décès de Jeanne Roubion âgée de 102 ans

Et de même les naissances délivraient des jumeaux et aussi des triplés vivants comme en 1753, les enfants de Jacques et d'Anne Laugier.

IX. LES PENITENTS BLANCS

A la lecture des archives, fréquemment, il est fait référence aux pénitents blancs.

La confrérie des pénitents est une des nombreuses formes de « fraternité » d'alors. Des hommes et des femmes cherchent à approfondir leur vie spirituelle au service de l'église catholique. Laïcs, ils ne prononcent pas de vœux définitifs, ils ne sont donc ni prêtre, ni moine, et ne pratiquent aucun des actes réservés aux prêtres (messes, confessions etc..).

La première confrérie des pénitents blancs apparaît à la charnière des XIIème et XIIIème siècles.

Au XVIII ème siècle dans l'actuel département du var, on dénombrait sur 129 confréries diverses, 84 de pénitents blancs.

A Montferrat, il s'agissait de la confrérie des pénitents blancs de saint Roch. L'égalité entre pénitents se marquait par le port de l'habit qui pouvait être, noir, vert, gris ou blanc.

Pour défiler en public, ils revêtaient une robe blanche appelée parfois chemise, surmontée d'une cagoule percée seulement de deux trous pour les yeux.

Dans un souci de modestie personnelle ?

NOUS VOICI ARRIVES !

Au terme, de mes propos de ce jour, avec l'espoir que ma modeste contribution puisse porter un éclairage nouveau sur notre passé et servir l'avenir.

J'ai choisi les évènements relatés parmi un grand nombre, pour transcrire l'atmosphère de ces décennies, que dis-je...des Siècles passés. Ressurgit principalement la précarité de la vie sous tous ses aspects, mais aussi la « boulimie » de procédures judiciaires dans le champ de la vie sociale. Ces aspects sont d'autant plus conséquents quand on plonge au cœur des archives ; qu'il était difficile de livrer dans leur totalité, cela aurait alourdi le document et qui plus est ; c'eut été impossible. Alors je vous invite à consulter celles-ci pour affiner votre connaissance de notre commune.

Mais le mot PESTE est omis des textes où sont usités les termes : contagion, maladies épidémiques etc...Il est vrai que ce fléau en 1347 avait réduit de 40% la population européenne !

Depuis la nuit des temps, l'eau coule sous le pont Mirabeau et qu'elle poursuive toujours à abreuver notre vallée !

Nous pouvons imaginer sereinement, que notre modeste contrée est habitée ou parcourue depuis cinq millénaires !

Dorénavant, il me faudra rattraper le cours de l'onde et donner une suite logique à cette infime portion évoquée, de notre histoire ; pour rejoindre le temps présent et talonner...DEMAIN !

X. LEXIQUE

ANONNE : blé des greniers publics

AVER : troupeau de petit bétail (chèvres, moutons...)

BARRICAR : barricader, renforcer la fermeture (mot issu du provençal)

BLE ROUGE : c'est une variété d'hiver et de printemps rustique, productive avec de bonnes qualités boulangères, peu exigeante sur la nature du sol

CHALCOLITHIQUE : Période de la protohistoire définie comme une transition entre le néolithique et l'âge du bronze.

CANDOUL : contrat, abonnement

CAPAGE : réquisition, astreinte

CENSELAGE : c'est le premier droit d'octroi réel que nous connaissons et qui était appliqué sur l'huile.

CHENEVIERE : une chènevière est un champ de chanvre, un terrain semé de chènevis (la graine du chanvre). Du chanvre on tire la filasse qui sert à fabriquer du tissu. En Provence son nom fréquent est canebière.

CLAVELEE : maladie dermatologique des moutons hautement contagieuse appelée aussi variole ovine

DOLINE : cuvette dans les régions calcaires

FAISSE : terrain en terrasse ou gradin de culture

FROMENT : de la famille des graminées, blé tendre

GASTE : terre désolée

GIPIERE : lieu où se trouve du gypse (base du plâtre)

KARSTIQUE : qui se rapporte au kartz, calcaire

LAPIAZ : rainures assez profondes sur la surface d'un terrain calcaire

LITHIQUE : en archéologie, la technologie lithique est l'étude des techniques et des méthodes de réalisation des outils en pierre taillée.

MANSE : (*Féodalité*) mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille

MARGUILLIER : fait partie d'une paroisse, sans être dans les ordres. il est en charge de la gestion administrative, patrimoniale et financière de la paroisse. S'occupe aussi de l'entretien et des registres.

MENON : bouc châtré

METEIL : mélange de céréales, mélange de blé et seigle pour l'alimentation humaine et animale c'est une association de plusieurs céréales : blé, orge, avoine, pois, vesce etc...

MOUSTEROIDE : de l'époque moustérienne (l'homme du verdon à la préhistoire).

NUX VOMICA : alcaloïde extrait de la noix vomique (famille des loganiacées), de laquelle on extrait la strychnine.

PURGATORIER : celui qui dirige dans la(bonne) voie.

REGARDADOUR : intendant de police désigné par la commune

TOURNAIL : meule pour affuter, mue par l'eau

TRENTENIER : trentaine (de têtes de bétail)

TUZELLE : catégorie de blé meunier

VIGUERIE : juridiction administrative médiévale. Elles ont disparu en majorité sous Louis XV en 1749. Cependant en Provence, elles ont survécu jusqu'à la révolution.

XI. ANNEXES

ANNEXE N° 1



ANNEXE N°2 - PROCES VILLENEUVE

Archives du Var droits de reproduction réservés

F.F. 1 (Procure.) — In-8°, 20 pages, papier.

1611. — Procès. — La communauté contre Jean de Villeneuve, marquis de Gram, baron de Flayou, seigneur de Montferrat et d'Espéral, héritier fidéicommissaire de Claude, son aïeul: confirmation des privilèges accordés par ses ancêtres. — Extrait & d'actes d'accord et transaction & confirmant les transactions passées: en 1300 avec Hoëlion de Villeneuve; en 1439 avec Arnaud, fils d'Hoëlion; en 1470 avec Louis de Villeneuve; en 1529 et 1530 avec Joseph de Villeneuve et en 1549 avec Claude de Villeneuve, et stipulant, savoir: l'abandon par ledits seigneurs de tout le territoire de Montferrat et d'Espéral & même des terres gastes pour en user ... à ... volonté » moyennant le & droit de coquage », l'usage des deux défens pour y faire & paître, leignarar, glandage », le maintien des habitants dans la possession du four du Collet de Pélissier, du moulin à

pour titre, au denu de Baudinot
 avec permission de construction d'autres
 usines, plus d'un d'égale au pavillon de
 San commencent à la d'égale, avec
 faculté pour le seigneur d'en faire comme
 les habitans; et notamment en faveur
 de la communauté d'une route de Bédin
 pour droit de passage; de 6 sables [1704];
 d'annua pour le ten de l'annua;
 d'un d'égale pour le pri des habitans
 d'William Gaudin, de Bagny; de
 40 sables [1704] et annua de 10 s
 & sables pour le & passage s'ag
 de Bagny; la faculté d'égale de
 & sables; le seigneur au seigneur
 de vendre en franchise en 1704 et
 son pain dans le ten, de la d'égale
 masure; de la juridiction haute est
 obligeant et basse, morte, morte est
 impaire; la colation et substitution de
 Bagny, de deux ten des mures
 sur le passage, & restant donné à la
 comme maître d'égale, & qu'il
 fait la commune de ten avingos de
 tailles, & seigneur au seigneur de

1704, & une justice annuelle de
 13 sables et le seigneur des sables et
 à la commune. Bagny de Bagny,
 de Bagny, Bagny de Bagny, de Bagny,
 et Jean Bagny [et les sables et sables],
 de Bagny.

ANNEXE N°3

RESTES DE L'ABSIDE ET LA PORTE DE LA CHAPELLE DU VIEIL ESPEREL



ANNEXE N°4 - ETYMOLOGIE

MONS FERAX: montagne fertile, la feraï veut dire quartier arrosé et productif en provençal.

MONS FERUS : montagne sauvage, inculte.

MONS FERARUM : montagne peuplée de bêtes sauvages.

MONS FERRATUS : montagne qui contient du fer.

MONS FARRIS ou FARRACENS : montagne riche en céréales, blé, seigle....

MUND FAHRT : du Celte MUND : fermeture et fahrt : passage. Ce qui signifie position stratégique défendant un passage quelconque.

ANNEXE N°5 - LA MILICE

Archives du Var droits de reproduction réservés

CC 2919
E.E. 1 (Liasse.) — 2 pièces, papier;
1 pièce, papier imprimé.

1702 - 1705. — Affaires militaires &
— Milices, etc. — Copie de circulaire
du lieutenant général : ordonnances de
protéger les officiers chargés de lever des
recrues; — enjoignant d'aviser les
miliciens, conduits pour embarquer à
Coulon, qui passeraient dans leur
pays d'origine à ne pas s'y arrêter
sous peine d'être considérés comme
déserteurs (1702). — Ordonnance du
Roi enjoignant d'arrêter et faire entrer
dans les recrues de milices les garçons et
hommes mariés, susceptibles de porter
les armes, qui auraient quitté leur
paroisse pour éviter de tirer au sort
(1705).

EE. 42. (Var.) - 42, papier.

1797. — Militaire. — Exploit de signification
adressé à Jean-Fabre, chirurgien,
ancien conseil, à la requeste de
Jacques Guigues, avocat conseil, au
fin de s'obtenir un acte de libération
pour servir au solat et milice
complètement aux instructions; &
fournir comme avant fait emprisonné
Jean et Jean Grand, frère, pour
des faits militaires et les faire juger,
ce qui est ennuie à l'administration.

EE. 43. (Var.) - 43, papier.

1790. — Militaire. — Statuts des
gardes nationales. — Statuts des
membres du District du Var
arrêté le 10 nivôse 1790, par
les gardes nationales des articles de
la Loi sur les gardes nationales.

1790. — Militaire. — Statuts des
gardes nationales. — Statuts des
membres du District du Var
arrêté le 10 nivôse 1790, par
les gardes nationales des articles de
la Loi sur les gardes nationales.

ANNEXE N° 7 - TROUPES ETRANGERES

66. 1708 (Livre.) - 1 page, papier.

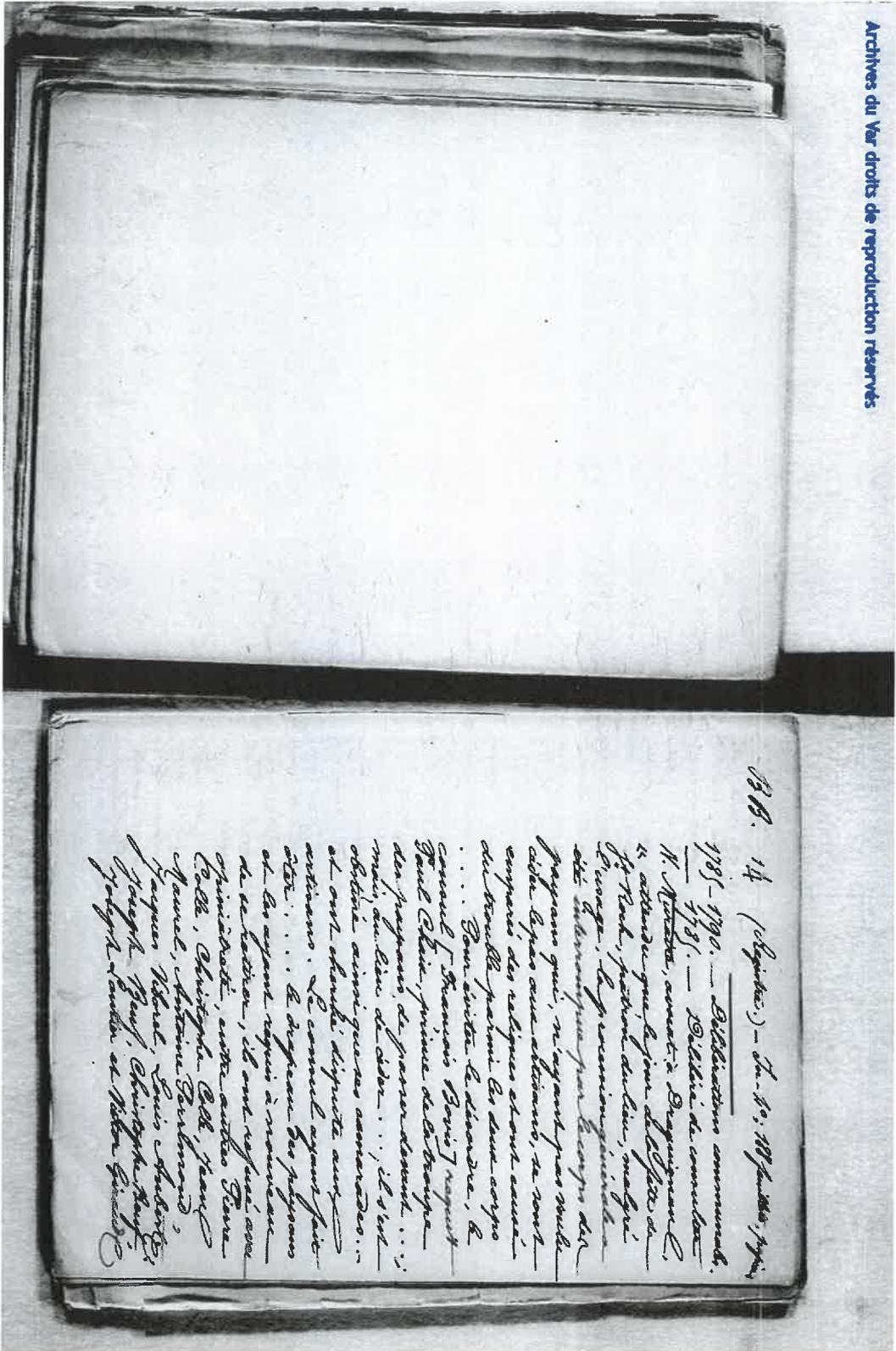
1701. - Les troupes étrangères à la suite de
Le Tanne. - Expédition de l'Armée de
Pis rejoignant aux Anglais, Français et
Hollandais, ayant servi dans les troupes,
même dans les régiments de la
nation qui sont à la suite, de rejoindre
leurs régiments respectifs dans 15 jours
sur peine d'être traités comme
vagabonds ou dévotiers et condamnés
aux galères (13 février).

Li. 18 (Liase.) — Cahier in-8°, 14 feuilles,
papier; pièce, papier.

1763. — Communauté d'Espèrel.
— Procès. — Ladite commune contre
celle de Montferrat; injonction
d'entretenir l'enfant exposé au Plus-
Haut. Espèrel, près de la limite de
la commune sur le territoire de
Montferrat et de rembourser les frais
de nourrice. — Consultation de
N. Garciny, avocat de Draguignan,
conduisant au droit de la commune
d'Espèrel à faire enquêter et ouïr
les moissonneurs qui ont trouvé
l'enfant; — requête, décrets et
exploit d'ajournement.

II. (Liane.) — 2 cahiers in 8°, 18 feuillets, papier.

1567-1591. — Extrait de contrat de mariage
 entre: Louis Grillon, fils de feu
 Bertrand, de la banlieue de Castellane
 et Catherine Brunet, fille de Laurent,
 de Montferrat; dot: 70 écus, 4 robes,
 1. linceul de 2 linceuls et « baraque »
 [paillasse], traversin et « flaxade »
 [couverture piquée]; notaire Jean-Bathelmy
 Beuf du dit Montferrat (1591);
 Honoré Pascal, fils de Jean, et Peironne
 Beuf, fille d'Antoine, tous de Montferrat;
 dot: 300 florins, 2 robes « cordelhat de
 pais, tanches [teintes] de ce que voudra
 lad. Peironne », 1 « flaxade, apretie » 6 fl.,
 1 caisse en pins, 1 fl.; 1 « toualhe des
 obre lenade »; 1 « baraque, coysin »
 2 linceuls; 1 « alborjon de cordelhat
 de Lengus doc »; Jean Digne, notaire
 à Bargemon (1567).



1788. 14 (Septembre) - An. 10; 1790. 10. 10. 10.

1785-1790. — Distinction communi.
1788. — Distinction de communi.
« attendant que le jour de l'Assemblée
de l'Etat, fera un d'ici, malgré
le danger. Le premier principe
est universel par le corps de
l'homme qui, n'ayant pas mille
autres de ses sens estants, se sont
empareés des reliques et ont emmi-
ché de braver l'homme. Et leur corps
... . Sans doute le divorce, &
caractère [français] Boni] repuit
Paul Klein, prince de la troupe
des Français, de parer à tout ...
meu, au lieu de s'abandonner ...
obtenir ainsi que ses camarades ...
et ont obtenu de dignité aux
autres. Le conseil ayant fait
acte & de l'usage des juges
et les ayant remis à nouveau
de se faire, il ont refusé avec
opiniâté, entre autres Jean
Collé, Christophe Bell, Jean
Mouet, Antoine Guibourd,
Jean-Baptiste, Louis Chabert,
Jean-Baptiste, Christophe-Baptiste,
Jean-Baptiste et Jean-Baptiste

